

Règlement Compétition EA Sports FC 25

HDS Pro League 2025 by Orange

Le Festival Hauts-de-Seine Digital Games organise pendant deux jours la compétition HDS Pro League, les 4 et 5 Avril 2025 à La Scène Musicale (Boulogne). 3 tournois seront organisés dont un sur le jeu EA Sports FC 25. Voici son règlement ci-dessous.

Article 1. Généralités HDS Pro League

Le Festival Hauts-de-Seine Digital Games, organisé par le Département des Hauts-de-Seine revient pour sa quatrième édition les 4 et 5 avril 2025 à La Scène Musicale (Boulogne). A l'occasion de ce festival sera organisée la compétition HDS Pro League réunissant 3 tournois sur autant de jeux différents. Cette compétition est organisée par la société AU DELA DU VIRTUEL (ADDV) qui en assure l'intégrité et la cohérence.

A cette occasion, un tournoi est organisé sur le jeu EA Sports FC 25 (PEGI 3) sur console Sony PlayStation 5, administré par l'association Courbevoie esport by Pandore ci-dessous nommée Organisateur.

Article 2. Présentation du tournoi

Le tournoi EA Sports FC 25 aura lieu les 4 et 5 avril 2025 à La Scène Musicale (Boulogne), sur l'espace prévu à cet effet.

Les participants s'affronteront sur le jeu EA Sports FC 25 édité par Electronic Arts. La Plateforme sera la PlayStation 5.

Le tournoi est limité à 110 places, répartis en cinq qualifieurs :

- 3 qualifieurs de 22 places disponibles le vendredi 4 avril (13h30 - 15h / 15h - 16h30 / 16h30 - 18h)
- 2 qualifieurs de 22 places disponibles le samedi 5 avril (10h30 - 11h30 / 11h30 - 12h30)

(Nombre de places indiquées à titre indicatif. L'Organisateur se réserve le droit d'augmenter ou diminuer le nombre de participants sans que cela ne puisse donner lieu à réclamation.)

Article 3. Les participants

Le tournoi EA Sports FC 25 est ouvert à toute personne âgée d'au moins 12 ans, la compétition proposant un gain financier. Il n'existe pas de restriction de nationalité.

En dehors de ses heures de travail, le personnel du festival n'est pas autorisé à participer à la compétition. Les membres de la famille du personnel du festival sont autorisés à participer au tournoi EA Sports FC 25;

Tout participant âgé de moins de 18 ans, doit présenter à l'accueil de l'événement (Et non sur le stand du tournoi) une autorisation de son ou ses représentants légaux (à récupérer au comptoir ADDV) pour participer à chaque tournoi organisé dans le cadre de la HDS Pro League. Le participant et son ou ses représentants légaux doivent justifier de leur identité par la présentation d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport).

Attention : Lors du festival Hauts-de-Seine Digital Games, dans le cadre de la HDS Pro League, 3 tournois sont organisés. Chaque joueur fait son choix de participer ou de se désister dans le cas où il souhaiterait participer à plusieurs tournois par jour. L'Organisateur ne saurait être tenu responsable d'une disqualification en raison d'une participation à un autre tournoi qui se tiendrait aux mêmes horaires.

Article 4. Modalités de participation

Les frais relatifs à la participation à la compétition et notamment le transport, l'hébergement ou encore la restauration sont à la charge exclusive des participants, qui ne pourront prétendre à aucun remboursement de la part de l'Organisateur.

Pour pouvoir participer au tournoi, les participants devront se présenter sur l'espace dédié du Festival pour l'inscription. Il n'y a pas de pré-inscription. C'est la règle du « premier arrivé premier servi » qui sera mise en place dans la limite des places disponibles. Néanmoins l'Organisateur se réserve le droit de refuser l'accès à la compétition à toute personne ayant une mauvaise conduite notamment dans la file d'attente, à sa discrétion.

Les joueurs devront se présenter au point d'inscription pour la compétition EA Sports FC 25. Suite à cette inscription, ils seront accompagnés dans l'espace prévu à cet effet pour participer à leur session de jeu (voir article 6).

Chaque joueur ne peut s'inscrire qu'une seule fois par journée, donc participer à un maximum de 2 qualifiés, avec la limitation suivante :

- Un joueur s'étant qualifié le vendredi pour les Play In (voir article 6) ne peut pas participer aux qualifiés du samedi.

Article 5. Horaires du tournoi

Vendredi 4 avril 2025 : Phases qualificatives 1 de 13h30 à 15h, 2 de 15h à 16h30 et 3 de 16h30 à 18h.

Samedi 25 mai 2024 : Phases qualificatives 4 de 10h30 à 11h30, 5 de 11h30 à 12h30.

Phases finales de la demi-journée à partir de 13h00 avec le Play-In.

Phases finales du tournoi (Top 8) à partir de 13h30 avec les Play-off.

La finale du tournoi aura lieu sur la scène principale de l'événement, à partir de 15h.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier ces horaires sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

Article 6 : Déroulement des compétitions

Les phases qualificatives, phases finales de la demi-journée et les Phases Finales du Tournoi (Top 8) s'effectuent selon les réglages du jeu précisés à l'article 7.

6.1 Les phases qualificatives.

Les joueurs souhaitant prendre part aux qualifieurs doivent s'inscrire directement sur le lieu du tournoi, dans la limite des places disponibles à chaque qualifier. L'ordre d'inscription au qualifier sera sous le format premier arrivé, premier servi. Ainsi, l'ordre se fera du 1er au 22ème joueur à chaque qualifier, à partir de sa demande d'inscription.

Les 3 phases qualificatives du vendredi sont organisées suivant le format Survival Pick Bracket double élimination :

Les joueurs sont éliminés s'ils accusent 2 défaites à leur compteur. Les deux derniers joueurs de cette phase seront directement qualifiés au Play-In du samedi.

Les 2 phases qualificatives du samedi sont organisées suivant le format Survival Pick Bracket simple élimination :

Les joueurs sont éliminés s'ils accusent 1 défaite à leur compteur. Le dernier joueur de cette phase sera directement qualifié au Play-In.

Au total, 8 joueurs issus des qualifieurs obtiendront leur place pour le Play-In.

Pour chaque qualifier, un maximum de 22 joueurs pourront s'inscrire. Les affrontements auront lieu sur des matchs en BO1 (match aller), de durée 2 x 4 minutes et dans le mode 95 (tous les joueurs ayant des statistiques à 95). Il est formellement interdit de modifier les paramètres tactiques d'équipe à l'exception de la composition de l'équipe (sur le terrain, banc et réserve).

Les joueurs sont responsables de vérifier que les paramètres de match sont conformes au règlement.

En cas de victoire d'un joueur dans le temps réglementaire, le gagnant du match ainsi que son écart de but doivent être transmis à l'Organisateur sans délai. Exemple : écart 3 si le score final est de 4-1.

En cas d'égalité dans le temps réglementaire, pas de prolongation mais tir au but. Le gagnant des tirs au but est déclaré vainqueur et son écart de but est réputé égal à 0. L'information doit également être transmise sans délai à l'Organisateur.

Le format Survival Pick Bracket implique que les joueurs, dont l'ordre de priorité sera défini par la règle ci-dessous, désignent leur adversaire. Les critères donnant priorité, dans l'ordre :

- Nombre total de match joué : plus le nombre de match est faible et plus la priorité est importante
- Écart de but dans le match précédent : plus l'écart est faible et plus la priorité est élevée
- Ordre d'inscription du qualifier : plus le placement dans la liste d'inscription au qualifier est élevé et plus la priorité est élevée.

En cas d'infraction au présent règlement, l'Organisateur se réserve le droit de sanctionner le joueur allant jusqu'à son exclusion de la compétition.

Les chiffres relatifs au nombre de participants sont donnés à titre indicatif. Le nombre de participants peut évoluer en fonction du nombre de joueurs se présentant le jour de l'événement. En outre, en fonction des circonstances, l'Organisateur se réserve le droit d'augmenter ou diminuer le nombre de participants.

L'Organisateur pourra donc ajouter ou supprimer des tours de qualification pour chaque session. Aucune réclamation ne pourra être formulée à ce titre.

6.2 Les Phases Finales du samedi :

Play-In :

Les joueurs qualifiés au Play-In sont attendus à 13h pour disputer un match contre un autre joueur qualifié au Play-In, suivant l'agencement :

- 1er du qualifier 1 contre 2ème du qualifier 2 (PI1)
- 1er du qualifier 2 contre 2ème du qualifier 3 (PI2)
- 1er du qualifier 3 contre 2ème du qualifier 1 (PI3)
- gagnant du qualifier 4 contre gagnant du qualifier 5 (PI4)

Si un des joueurs n'est pas présent dans les 5 minutes (ie 13h05), il ne peut pas être représenté et la victoire revient donc à son adversaire qui se qualifie aux Play-off. En cas de non présentation des 2 joueurs, aucun des joueurs n'obtient la victoire et donc aucun joueur ne se qualifie aux Play-Off.

Les affrontements auront lieu sur des matchs en BO2 (match aller-retour), format LDC, de durée 2 x 4 minutes et dans le mode 95 (tous les joueurs ayant des statistiques à 95).

Play-Off :

Les 4 joueurs intégrant les Play-Off issus des Play-In sont rejoints par 4 joueurs désignés ci après, et dans les matchs :

Quart de finale (13h30 début, tolérance maximale avec disqualification 13h35)

- Brice (LOSC) vs gagnant de PI1- (PO1)
- QRNA (Angers SCO) vs gagnant de PI2 - (PO2)
- Yaskow (PSG) vs gagnant de PI3 - (PO3)
- Diogo Peixoto (AS Monaco) vs gagnant de PI4 - (PO4)

Demie finale (14h début, tolérance maximale avec disqualification 14h05)

- gagnant de PO1 contre gagnant de PO2 (DF1)
- gagnant de PO3 contre gagnant de PO4 (DF2)

Grande finale (à partir de 15h)

- gagnant de DF1 contre gagnant de DF2

Petite finale (à partir de 15h)

- perdant de DF1 contre perdant de DF2

Les affrontements auront lieu sur des matchs en BO2 (match aller-retour), format LDC, de durée 2 x 6 minutes et dans le mode 95 (tous les joueurs ayant des statistiques à 95).

Le vainqueur des Phases Finales du tournoi remporte le tournoi EA Sports FC 25 dans le cadre de la HDS Pro League.

6.3 Cas exceptionnel

En cas de problèmes techniques, nombre de participants et/ou de soucis réseau mettant l'Organisateur dans l'incapacité d'organiser la compétition selon le règlement ci-rédigé, l'Organisateur se réserve le droit de modifier tout ou partie de ce règlement afin de permettre la tenue de la compétition. Le nombre de joueurs, les descriptifs de tours ou tout autre point du règlement pourront donc être modifiés voire annulés et ce, sans que l'Organisateur ne puisse être tenu responsable de ce désagrément.

Dans le cas de cette situation exceptionnelle, l'Organisateur ne saurait être tenu responsable du dysfonctionnement partiel ou total du réseau local. L'Organisateur se réserve la possibilité de modifier tout ou partie de cet article le jour de la compétition et ce, sans qu'aucune contestation de la part des joueurs, ne soit recevable.

Article 7 : Les réglages du jeu

Les matchs ont lieu sur le mode « Coup d'envoi – Mode 95 »

Les Phases Qualificatives (Article 6.1 A/B/C et Article 6.2) : 1v1 – Difficulté Légendaire – Durée de jeu : 2*4 minutes – Arbitre : Aléatoire – Météo : Dégagé – Blessures : Non – Hors-Jeu : Oui – Affichage du temps / score : Oui – Caméra : Diffusion -

Les tactiques personnalisées sont interdites.

Les phases finales du Tournoi (Article 6.3) : 1v1 – Difficulté Légendaire – Durée de jeu : 2*6 minutes – Arbitre : Aléatoire – Météo : Dégagé – Blessures : Non – Hors-Jeu : Oui – Affichage du temps / score : Oui – Caméra : Diffusion -

Les phases finales du tournoi se jouent sur deux rencontres avec score cumulé.

Article 8. Dotations

Le vainqueur du tournoi EA Sports FC 25 remporte 500€

Le finaliste remporte 250€

Le troisième remporte 150€

Le quatrième remporte 100€

Précision : Les gains perçus par les joueurs mineurs ayant entre 12 et 16 ans seront directement être versés à la Caisse des dépôts et consignations (ils ne peuvent être versés au joueur ou à ses représentants légaux). L'entreprise ADDV est responsable du paiement des gains aux joueurs.

Article 9 : Le matériel

Il sera mis à disposition des participants, par ADDV, des écrans, consoles, jeux ainsi que les manettes. L'organisation autorise les joueurs qui le souhaitent à jouer avec leur propre manette. Les joueurs sont libres de configurer leur manette comme ils le souhaitent.

Article 10 : Discipline et arbitrage

10.1 Toute inscription et participation vaut acceptation en totalité de tous les points du présent règlement. Chaque participant doit être fair play et respectueux de son adversaire et de l'Organisateur.

10.2. En cas de non-respect du présent règlement, de la non observation des consignes, de manque de fair-play, de violence physique ou verbale ou de casse de matériel (y compris le sien), l'Organisateur se réserve le droit d'exclure le joueur de la participation

10.3. En particulier les arrangements manifestes contraires à l'esprit de la compétition seront sujets à exclusion de la compétition.

10.4. Aucune substitution de joueur ne sera tolérée durant la compétition. Le joueur joue sous sa propre identité.

10.5. Les tournois qualificatifs sont ouverts à toutes et à tous, joueurs et spectateurs, il est donc fortement recommandé aux joueurs de faire attention à leurs affaires personnelles. L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de vol sur les lieux mêmes des compétitions.

10.6. Attention, les participants devront être présents dès le début du tournoi sous peine de voir leur place attribuée à quelqu'un d'autre. De manière générale, tout joueur ne se présentant pas à l'heure annoncé de son match sera éliminé de la compétition.

10.7. En cas d'interruption involontaire d'une partie (Coupure de connexion, coupure d'électricité, ...), celle-ci sera à refaire entièrement. Une interruption volontaire sera assimilée à un forfait définitif et entraînera l'exclusion de la compétition.

10.8. En cas de litiges, c'est le superviseur du tournoi, son adjoint ou son second adjoint qui tranchera.

Tout joueur qui manifesterait un comportement violent ou jugé comme tel par l'Organisateur ou qui ne respecterait pas les files d'attente ou le règlement sera exclu de toute compétition AU DELA DU VIRTUEL à l'avenir.

10.9. L'Organisateur pourra annuler tout ou partie de la compétition ou des participations s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de la participation ou de la détermination des gagnants.

10.10. L'Organisateur et ADDV se réservent par ailleurs le droit de ne pas attribuer les lots aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Article 11 : Dépôt

Le règlement peut être consulté gratuitement à l'accueil du festival ou sur le site de l'événement <https://digital-games.hauts-de-seine.fr/>

Article 12: Les données à caractère personnel

Les données à caractère personnel concernant le participant sont traitées en vue de l'organisation de la compétition et destinées au service marketing de ADDV ainsi qu'à des prestataires de services tiers agissant en qualité de sous-traitants auxquels la ADDV peut recourir aux fins du traitement. Ce traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par la ADDV qui consistent notamment en la gestion de l'inscription et de la participation du participant à la compétition, et en la prise de contact avec les gagnants. Les données seront conservées pendant cinq ans à compter de la fin de la compétition. Les données devant être adressées à la ADDV sont obligatoires. A défaut de communication de ces informations, la participation ne pourra pas être retenue.

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, telle que modifiée, et au Règlement Général sur la Protection des Données N° 2016/679 du 27 avril 2016 le

participant bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des informations qui le concernent, ainsi qu'un droit de s'opposer ou de solliciter la limitation du traitement, dans les conditions et limites prévues par la réglementation. Ces droits peuvent s'exercer en s'adressant à la Société Organisatrice, à l'adresse indiquée au début du présent règlement, ou par courrier électronique à esport@audeladuvirtuel.com. En cas d'exercice du droit d'opposition avant la fin du Jeu, le participant renonce à sa participation. Le participant a le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Conformément à l'article 85 de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, tel que modifié, le participant peut transmettre à la ADDV des directives spéciales relatives au sort de ses données à caractère personnel après son décès.

Conformément à L.223-2 du code de la consommation, il est rappelé que le participant dispose du droit de s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique auprès de Bloctel <http://www.bloctel.gouv.fr/>

Article 13: Droit à l'image

Les participants autorisent la ADDV et l'Organisateur, du seul fait de leur participation, à :

- enregistrer leur image lors de leur participation à la compétition sur le festival Hauts-de-Seine Digital Games
- synchroniser l'enregistrement de leur image avec tous sons du choix de ADDV et l'Organisateur,
- exploiter l'enregistrement de leur image, synchronisé ou non, par tous modes ou procédés audiovisuels, notamment par télédiffusion (voie hertzienne, câble, satellite, ADSL,), par diffusion sur tous réseaux (en ce compris sur le site internet de la Société Organisatrice, sur les différents espaces de ADDV et l'Organisateur sur les réseaux sociaux mais aussi sur les réseaux propres du Département des Hauts-de-Seine), dans les publications éditées par ADDV et l'Organisateur, ainsi qu'à l'occasion de toutes actions de communication afférentes à cet événement.

Cette autorisation est consentie pour le territoire du monde entier et pour une durée d'un an suivant la fin du festival Hauts-de-Seine Digital Games

Les participants reconnaissent qu'aucune rémunération ne leur sera versée en contrepartie de la présente autorisation.

Les gagnants autorisent la reproduction et la diffusion de leur nom, prénom, qualité de gagnant, à des fins publicitaires.

Lorsque le participant est âgé de moins de 18 ans, son ou ses représentants légaux exerçant l'autorité parentale donnent l'autorisation à la ADDV et l'Organisateur pour l'utilisation de son image dans les conditions qui précèdent.

Article 14 : Limites de responsabilité

ADDV et l'Organisateur ne pourront pas être tenue responsable des dysfonctionnements du réseau Internet empêchant le bon déroulement de la compétition, des défaillances de matériel/console du participant ou de tout autre problème lié aux réseaux de communication, aux serveurs, aux fournisseurs d'accès Internet, aux équipements informatiques, aux logiciels ou aux virus circulant sur le réseau Internet

ADDV et l'Organisateur se réservent le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler cette compétition en cas de force majeure. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date annoncée ou à en modifier les conditions. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article 15 : Application et Interprétation du règlement

Le règlement s'applique à toute personne qui participe à la compétition. Toute question d'application ou d'interprétation du Règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement, selon la nature de la question, par l'Organisateur, à savoir l'association Courbevoie esport by Pandore, située au 21 rue Pierre Brossolette, 92400 Courbevoie.